

# Commune de PLOU

## Documents relatifs au risque sismique

### ANNEXE 1.3



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Préfet du Cher**

**Direction  
départementale  
des Territoires**  
Cher

**AOUT 2013**

# Commune de PLOU

## CARTOGRAPHIE DU ZONAGE SISMIQUE REGLEMENTAIRE DANS LE DEPARTEMENT DU CHER

décrets 2010-1254 et 2010-1255 du 22 octobre 2010

### Zones de sismicité

1		très faible
2		faible
3		modérée
4		moyenne
5		forte

### DESCRIPTIF SOMMAIRE DU RISQUE

Un séisme est une fracturation brutale des roches en profondeur le long de failles dans la croûte terrestre (rarement en surface). Le séisme génère des vibrations importantes du sol qui sont ensuite transmises aux fondations des bâtiments.

Les séismes sont, avec le volcanisme, l'une des manifestations de la tectonique des plaques. L'activité sismique est concentrée le long de failles, en général à proximité des frontières entre ces plaques. Lorsque les frottements au niveau d'une de ces failles sont importants, le mouvement entre les deux plaques est bloqué. De l'énergie est alors stockée le long de la faille. La libération brutale de cette énergie stockée permet de rattraper le retard du mouvement des plaques. Le déplacement instantané qui en résulte est la cause des séismes. Après la secousse principale, il y a des répliques, parfois meurtrières, qui correspondent à des réajustements des blocs au voisinage de la faille.

#### 1. Nature et caractéristiques de l'aléa sismique

Un séisme est caractérisé par :

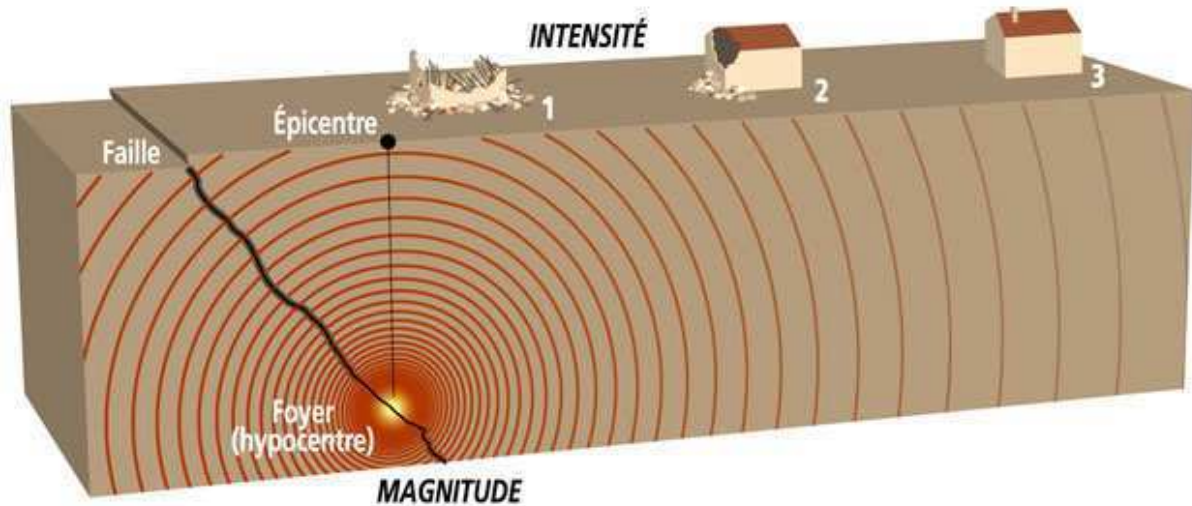
- **Son foyer** : Point d'origine de la rupture d'où partent les premières ondes sismiques.
- **Son épicentre** : Point situé à la surface terrestre à la verticale du foyer.
- **Sa magnitude** : Elle traduit l'énergie libérée par un séisme et s'obtient en mesurant l'amplitude des ondes par un sismomètre. La plus connue est celle de l'échelle de Richter (augmenter la magnitude d'un degré revient à multiplier l'énergie libérée par 30).
- **Son intensité** : Mesure les effets et dommages du séisme en un lieu donné.

Ce n'est pas une mesure objective donnée par des instruments, mais une appréciation de la manière dont le séisme se traduit en surface et dont il est perçu (dommages aux bâtiments notamment). En France l'échelle MSK, actuellement utilisée, comporte douze degrés. Le premier degré correspond à un séisme non perceptible, le douzième à un changement total du paysage. L'intensité n'est donc pas, contrairement à la magnitude, fonction uniquement du

séisme, mais varie selon le lieu où la mesure est prise (zone urbaine, ...), les conditions topographiques ou géologiques locales..

- **La fréquence et la durée des vibrations** : Ces deux paramètres ont une incidence fondamentale sur les effets en surface.

- **La faille activée (verticale ou inclinée)** : Elle peut se propager en surface de part et d'autre des failles et provoquer des phénomènes annexes importants (glissements de terrain, ...).



## 2. Intensité et qualification de l'aléa

L'analyse de la sismicité historique (à partir des témoignages et archives depuis 1 000 ans), de la sismicité instrumentale (mesurée par des appareils) et l'identification des failles actives, permettent de définir l'aléa sismique d'une commune, c'est-à-dire l'ampleur des mouvements sismiques attendus sur une période de temps donnée (aléa probabiliste).

Un zonage sismique de la France selon cinq zones a ainsi été élaboré (article D563-8-1 du code de l'environnement modifié par les décrets 2010-1254 et 2010-1255 du 22 octobre 2010) selon cette approche.

Aujourd'hui, le département du Cher comprend, en référence au nouveau zonage sismique en vigueur :

- 50 communes en zone de sismicité très faible.
- 240 communes en zone de sismicité faible.
- Aucune commune en zones de sismicité modérée, moyenne ou forte.

Ce nouveau zonage sismique est lié à une nouvelle réglementation parasismique applicable aux bâtiments. Dans le département du Cher seuls certains types de constructions nouvelles sont concernés par cette réglementation. Toutes les informations concernant le nouveau zonage sismique sont disponibles sur le site de la DDT : <http://www.cher.equipement-agriculture.gouv.fr> ( Domaines d'activités/Risques naturels et technologiques/Information des Acquéreurs ou des Locataires (IAL)).

## Le zonage sismique réglementaire dans le département du Cher

